Réf. Farde e-Assemblées : 2736298

N° OJ : **83**

Projet d'Arrêté - Conseil du 12/10/2026

Objet : Dossier OPP/2026/365.- Occupation du Brucity.- Convention entre la Ville de Bruxelles et le CPAS de Bruxelles.

Le Conseil communal,

Considérant que, dans un objectif de rationalisation des moyens et d'amélioration du service public, la Ville de Bruxelles entend autoriser le CPAS de Bruxelles à occuper une partie des locaux du centre administratif communal BRUCITY, situé rue des Halles, 4 à 1000 Bruxelles ;

Vu le projet de Convention et ses 6 annexes, objet de la présente décision, qui fixe les droits, obligations et modalités pratiques de cette occupation, à partir du 03 novembre 2026 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique :Adopter la convention relative à l'occupation du centre administratif communal Brucity, situé rue des Halles 4 à 1000 Bruxelles par le CPAS de Bruxelles.

Annexes :

Annexe 1_CPAS_FR_NL_Plans-MACRO (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Annexe 2_CPAS_FR_consignes de sécurité (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Annexe 3_CPAS_FR_consignes accès (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Annexe 4_CPAS_FR_consignes parking (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Annexe 5_CPAS_FR_v1.3_consignes règles de vie (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Annexe 6_CPAS_FR_v1.2_consignes archivage (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Convention Ville CPAS_FR_v1.3 (Consultable au Secrétariat des Assemblées)